

Des constats et des questions :

- Qui sont les futurs PE ? La note du SIES (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116948/les-effectifs-en-espe-en-2016-2017.html>) dresse un premier aperçu. *Ce panorama est encore très imprécis, de l'avis même du ministère.*

- Comment (mieux) traiter la diversité des publics dans la formation ? Les enquêtes ministérielles révèlent une grande variété dans les volumes, les contenus, le pilotage des UE de préprofessionnalisation mais aussi des formations de parcours adaptés et des formations T1-T2... *Il serait temps de dépasser le constat ! La diversité des publics ne semble pas gêner en M1, mais devient un problème en M2 ou DU ? C'est bien à cause de la position du concours qui permet l'entrée directement en M2 ou DU des lauréats du concours placés en responsabilité dès le 1^{er} septembre sans formation. Cette grande variété dans la formation relève en grande partie du manque de moyens pour mettre en place, partout et à la hauteur des besoins, les formations nécessaires. Localement, les équipes sont contraintes à faire des choix... Sans parler de l'offre T1-T2, qui, localement, est souvent décidée sur la seule base de la disponibilité des formateurs académiques, sans aucune réflexion sur l'articulation éventuelle avec les contenus du master.*

la formation en ESPE et formulent des préconisations : sur l'attractivité du métier, la formation continue, la position du concours (ce n'est plus tabou apparemment). Mais nous ne saurons rien de plus... c'est confidentiel ! *Nous ne manquerons pas d'interroger le ministère à ce sujet lors de notre entretien du 8 décembre.*

Pour l'anecdote ? À la demande de D. Filâtre, les membres du comité ont été invités à formuler une proposition chacun pour améliorer la formation des PE. Où l'on a pu entendre : « favoriser l'accompagnement entre pairs » (UNSA), « supprimer les mentions du MEEF » (SGEN), « rendre obligatoire un stage dans le milieu associatif » (représentant des partenaires de l'école), « mettre en place le dispositif « *vis ma vie* », avec échange de situation professionnelle entre un enseignant chercheur / un formateur ESPE / un enseignant stagiaire » (représentante des rectorats), « transformer au moins une salle de classe en espace immersion, instaurer un *learning lab* » (CRI, etc.) Mais aussi : « sensibiliser / initier les étudiants à la recherche en éducation dès la prépro en licence, parce que c'est un public très disponible avec lequel il est intéressant de travailler sur les représentations du métier » (DGSIP), etc. Deux propositions formulées par la FSU – et en dehors de la question de la position du concours, des moyens pour les ESPE, que nous ressasons à longueur de séances : « penser une mise en stage progressive et différenciée avec des modalités adaptées pour qu'elle permette une véritable réflexion sur le métier, avec expérimentation et tâtonnements » ; « développer la formation T1-T2 et la mettre en cohérence avec la formation master MEEF ».

Dans ce contexte... quelles préconisations pourront être retenues par le comité ? Difficile à imaginer. Mais s'il se confirme que des réflexions sont en cours sur la position du concours avec une admissibilité en fin de L3 qui sélectionnerait « naturellement » les étudiants en master MEEF et une admission en fin de M2 qui permettrait d'assujettir davantage les contenus du master aux épreuves du concours avec la généralisation et l'extension du « modèle » M1 alternant, redisons clairement que nous sommes opposés à toute forme de précarisation des étudiants et stagiaires. Ce que nous demandons depuis des années, c'est : deux années de formation rémunérées après la licence, avec l'obtention d'un « véritable » master – ce qui suppose des horaires de maquettes permettant de couvrir et d'articuler contenus disciplinaires,



DECEMBRE 2017 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski et Marie-France Le Marec avec la collaboration de Alain Billate (SNES-FSU)

Des contradictions ? Ce qui est mis en avant par les « institutionnels », c'est la nécessité d'une formation plus « universitaire », et en même temps plus « souple » structurellement, qui assurerait le lien avec la recherche, dans laquelle interviendraient plus d'enseignants « de terrain », où l'employeur interviendrait pour faire réussir tous les élèves... Ce serait aussi une formation plus « ajustée » à la diversité des publics... ce qui, pour D. Filâtre, pourrait amener à abandonner le cursus annuel du master MEEF – « comme on va faire pour la licence » *sic* ! – et à tout modulariser... une formation à la carte ?

Des secrets ? une note à l'intention des ministres a été rédigée par les Inspections générales (M. Ronzeaux, P. Desbiolles). Ils y dressent le bilan de

didactiques des disciplines, stages, analyse de pratique, mémoire digne de ce nom etc., le tout « intégré », c'est-à-dire que tous les enseignements soient en relation étroite avec les problématiques du « terrain ». On comprend que dans cette perspective, la question du statut des étudiants « alternants » est centrale (le statut va de pair avec le volume, les modalités de stage et la rémunération : permettra-t-il une véritable formation et non pas seulement des économies pour l'employeur ?).

Quel que soit le dispositif qui sortira du chapeau, nos revendications sont toujours :

- de la préprofessionnalisation en Licence (concevoir la formation sur six ans) ;
- que la formation ne peut pas se réduire à n'être qu'une adaptation à l'emploi, elle doit correspondre à une véritable formation et donc à un master ;
- pour le master : des horaires de maquettes de master dignes de ce nom, et les moyens pour les mettre en œuvre ;
- des stages en M1 mais en pratique accompagnée, et pour un volume inférieur à un quart du temps de service ;
- des stages en M2 mais pas en responsabilité totale excédant un tiers du temps de service (par exemple, des stages longs, permettant des vases communicants avec la FC) ;
- une poursuite de la formation en T1 et T2.

POSTES AUX CONCOURS EXTERNES DU 2ND DEGRE POUR 2018

Une baisse drastique

La suppression de 2 583 postes aux concours du 2nd degré de la session 2018 correspondrait, selon le ministre, aux postes non pourvus lors de la session 2017, qui présente donc cette baisse comme indolore. Il n'en est rien :

- aux concours internes, le nombre de postes, insuffisant pour titulariser les personnels précaires, est certes maintenu.
- celui des concours réservés est légèrement augmenté alors que près de 54 % des postes mis à ces concours n'étaient pas pourvus.

- le nombre de postes aux concours externes et 3^e concours baisse en moyenne de 20 %. Cette baisse affecte tous les concours et toutes les disciplines dont, par exemple, les CAPES externes d'Arts plastiques (- 37,5%), d'Histoire-Géographie (- 20,6%)... La documentation est tout particulièrement maltraitée avec une perte de 33 % de postes à l'interne, 28 % à l'externe et fermeture de la section au 3^e concours.

Au vu des résultats de l'an passé, et compte tenu de la baisse du nombre d'inscrits dans certaines disciplines à la session 2018, ces choix de répartition risquent d'aboutir à une baisse de recrutement encore supérieure à la baisse des postes offerts. Par exemple, au CAPES d'allemand il est prévu 275 postes alors qu'à la session 2017 seulement 125 postes ont été pourvus. En maths 1 183 postes offerts en 2018 et 1 066 pourvus en 2017, en lettres classiques 183 postes offerts seulement 85 pourvus en 2017. En juillet 2018 si les postes ne sont pas mieux pourvus qu'en 2017 dans ces disciplines déficitaires, tous concours externes confondus, le nombre de lauréats passerait en 2017 de 11 593 à 10 500, soit une perte de 1 110 lauréats.

C'est une logique comptable qui est à l'œuvre. Ce gouvernement n'a pas choisi d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Il y aura moins d'enseignants pour encadrer les collégiens et lycéens plus nombreux dans les prochaines années (+20 000 à la rentrée 2018). Ce gouvernement ne fait pas le choix d'offrir aux étudiants la perspective d'emplois stables. La période récente a montré qu'il était difficile d'attirer des étudiants vers l'enseignement, malgré une augmentation du nombre de postes aux concours. La lourde baisse des postes peut les décourager de se présenter aux concours. Pour la première fois depuis trois ans le nombre d'inscrits diminue légèrement de 3,7 % aux CAPES externes, de 5,6 % à l'agrégation.

La seule « réjouissance » est offerte aux étudiants de Breton, Corse, Langue d'Oc qui auront droit à pouvoir prétendre passer l'agrégation... mais avec seulement un poste pour chacune de ces trois sections...

